

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole représentée par son Président, Monsieur Eugène CASELLI, 58 boulevard Charles Livon – 13007 MARSEILLE dûment habilité par délibération du Conseil de Communauté en date du

Et Le Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur d'Aix-Marseille Université (PRES AMU) représenté par son Président, Monsieur Marc PENA, 3 avenue Robert Schuman 13268 Aix-en-Provence

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

Le Pôle de recherche et d'enseignement supérieur d'Aix-Marseille Université (PRES AMU) organise pour la troisième année la manifestation « les Doctoriales en Provence » du 13 au 18 juin 2010

Les Doctoriales ont pour objectif de faciliter l'insertion professionnelle des doctorants dans le tissu socio-économique en mettant en place un pont entre les chercheurs au sein des universités et les acteurs du monde économique, près de 70 d'entre eux vont participer aux diverses phases de cette manifestation.

L'innovation est au coeur de la manifestation. Les ateliers traiteront de la place et du coût de l'innovation dans l'entreprise et dans la société en général ; de l'idée au produit, comment élaborer, diagnostiquer, analyser un produit innovant ; de l'idée au brevet, comment protéger et valoriser les résultats d'une recherche.

L'un des points forts reste le parrainage des doctorants par des chefs d'entreprises (Grands Groupes, PMI, PMI, consultants) et des acteurs économiques, l'objectif étant de faciliter aux doctorants l'approche et une éventuelle entrée professionnelle dans les entreprises privées, d'améliorer la connaissance des laboratoires universitaires et de promouvoir la formation des docteurs de l'université auprès des PME-PMI de notre territoire.

Les Doctoriales vont également permettre une ouverture de l'emploi à l'international au travers des représentants d'entreprises et de cabinets conseils, et une réflexion sur la création d'entreprise, voie à faire découvrir aux doctorants par une présentation renforcée des différents secteurs d'activité et des types d'entreprises.

Il est proposé en 2010, une subvention de 10 000 euros pour l'organisation de cette manifestation.

Article 2 : Les engagements du PRES Aix-Marseille Université

Le PRES Aix-Marseille Université s'engage à associer Marseille Provence Métropole à l'ensemble des actions de promotion des « Doctoriales en Provence » :

♦ Présence du logo Marseille Provence Métropole sur l'ensemble des supports de communication présentant la manifestation (plaquettes, affiches, dossier de presse).

♦ Mention de la Communauté urbaine dans les communiqués de presse de présentation de la manifestation.

Article 3 : Les engagements de Marseille Provence Métropole

Le budget total prévisionnel des Doctoriales en Provence s'élève à 101 600€.

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole s'engage à régler le montant de sa participation, soit 10 000 Euros, une fois le service fait et selon les règles en vigueur de la comptabilité publique. Le versement de la somme de 10 000 Euros s'effectuera par mandat administratif à la fin de la manifestation au vu des documents comptables certifiant sa réalisation, signés du Président et du comptable.

Le montant de la subvention attribuée au PRES Aix-Marseille Université sera versé sur appel de fonds de l'intéressé au compte de : TPMARSEILLE TRESOR GALE

ETS PUBLIC COOPERATION SCIENTIFIQUE – AIX-MELLE UNIVERSITE

Banque	Guichet	Compte	Clé
10071	13000	00001006484	89

Article 4 : Durée de la convention

La présente convention cessera de plein droit lors de l'accomplissement par chaque partie de l'ensemble de ses obligations. Elle ne saurait être renouvelée de façon automatique pour une prochaine édition de l'événement.

Fait à Marseille, le

Pour la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole
Le Président

Pour le PRES AMU
Le Président

Eugène CASELLI

Marc PENA